



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 49579

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du nombre de lits réservés aux anciens marins dans les structures d'accueil pour personnes âgées dans le département des Bouches-du-Rhône. En effet, alors que le département compte 10 000 pensionnés et ayants droit, dont 10 % âgés de plus de quatre-vingts ans, trop peu de lits font l'objet de convention de réservation entre les maisons d'accueil de personnes âgées et l'Etablissement national des invalides de la marine, dont une partie du budget contribue pourtant à la construction et la réhabilitation des maisons de retraite. Aussi, il souhaiterait connaître la position de son ministère sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49579

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4453